



## DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

#### Séance du 12 septembre 2024

Le douze septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 15 - Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, M. Richard LOPEZ M. Sébastien BESSON, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT et Mme Servane CHESNEAU

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD)

Secrétaire de séance : M. Christian MAILLARD

#### 2024-09-12-009 – Paiement des salaires des nouveaux agents

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Pour une meilleure gestion RH et fluidité à la demande de la trésorerie, les agents ont été notifiés qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 lors d'une nouvelle embauche, le 1<sup>er</sup> mois de salaire sera versé simultanément au 2<sup>ème</sup> mois.

Pour éviter toute erreur de communication, l'agent devra être informé dès son entretien d'embauche et aucun acompte ne sera possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ **VALIDE** qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 lors d'une nouvelle embauche, le 1<sup>er</sup> mois de salaire sera versé simultanément au 2<sup>ème</sup> mois.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
COMMUNE DE MONNIÈRES



Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le 07/11/2024

ID : 044-214401002-20240912-2024\_09\_12\_009-DE  
Délibération n° 2024-09-12-009



Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Christian MAILLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maillard', written over a horizontal line.

Le Maire  
Benoît COUTEAU

